



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 31138

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le régime de taxation des hippodromes. Il lui demande s'il serait favorable d'appliquer le taux réduit de TVA de 5,5 % aux entrées des hippodromes au même titre que les autres manifestations tels les foires ou expositions.

Texte de la réponse

Les sociétés de courses doivent soumettre aux taux normal de la TVA les recettes qu'elles perçoivent des spectateurs au titre des entrées sur les champs de courses. Une mesure autorisant l'application du taux de TVA à ces droits d'entrée n'apparaît pas prioritaire dans le contexte actuel.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31138

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3390

Réponse publiée le : 8 novembre 1999, page 6425